

GEMENG HABSCHT

18 NOV. 2021

ENTRÉE

Commune de ARLON (6700)

ANNEXE X - Enquête publique.

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU  
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999  
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Concerne la demande de permis unique introduite par la S.A. IKEA BELGIUM, dont les bureaux se trouvent Weiveldlaan, 19, à 1930 ZAVENTEM, relative à l'exploitation suivante : construction d'une extension d'entrepôt avec auvent pour le Click & Collect, adaptation de la disposition du parking et régularisation du changement de puissance d'un transformateur de 1200 kVA à 1600 kVA à STERPENICH, rue de Grass, 100, sur la parcelle cadastrée ARLON / 3<sup>ème</sup> DIVISION / AUTELBAS / Section G n° 2379 M.**

**Sur base des éléments du dossier, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du **16/11/2021** – Hôtel de Ville - Service Permis d'Urbanisme (Niveau A3) – rue Paul Reuter 8 – ARLON.

Date d'affichage de la demande : **10/11/2021**

Date d'ouverture de l'enquête : **16/11/2021**

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale d'Arlon, rue Paul Reuter 8 – ARLON – Service Urbanisme (Niveau A 3), **30/11/2021 à 16 h 00.**

Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, service urbanisme, rue Paul Reuter 8 à 6700 - ARLON.

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire liée au CoVID-19 et des règles de distanciation sociale en vigueur, toute personne souhaitant consulter le dossier doit prendre un rendez-vous au minimum vingt-quatre heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme de la Ville d'Arlon en téléphonant au 063/245 607 ou 063/245 600 pendant les heures d'ouverture du service : **le mardi de 13h30 à 17h00, le jeudi et le vendredi de 13h30 à 16h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.** L'accès au dossier sera également possible, toujours sur rendez-vous pris au minimum vingt-quatre heures à l'avance, **le mercredi entre 17h00 et 20h00.** Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville - Service de l'Urbanisme, Rue Paul Reuter, 8, à ARLON, Etage A3, le mardi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00, le jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00.

**Pour les consultations le mercredi de 17h00 à 20h00, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme en téléphonant au 063/24 56 07.**

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de **Monsieur Kristof JACOBS (kristof.jacobs@ingka.ikea.com) ou GSM : 0493/51.74.66.**

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Arlon, le 08 novembre 2021.

Par le Collège :  
Le Directeur général,

C. LECLERCQ

Le Bourgmestre-Président,

V. MAGNUS

**N.B. : Le présent avis est transmis aux propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 50 m à partir de limites de terrain faisant l'objet de la demande. Pourriez-vous le communiquer aux éventuels locataires ou copropriétaires. De même, si ce bien a été vendu, pourriez-vous transmettre ce document au nouveau propriétaire. Merci !**